

La réforme du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science : pour ou contre ?

Compte-rendu d'une table ronde

Sylvie Gagnon et Réjean Prévost

Volume 11, numéro 1, mars 1992

La formation en tourisme : à la croisée des chemins

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078941ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078941ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagnon, S. & Prévost, R. (1992). Compte rendu de [La réforme du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science : pour ou contre ? Compte-rendu d'une table ronde]. *Téoros*, 11(1), 7-11.

<https://doi.org/10.7202/1078941ar>

La réforme du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science : pour ou contre?

Compte-rendu d'une table ronde

Sylvie Gagnon *
assistée de Réjean Prévost

Le contexte de la table ronde.

Dans la foulée de la réforme de la formation professionnelle entreprise dans le milieu des années 1980 par le ministre Claude Ryan (alors responsable du ministère de l'Éducation (MEQ) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)), il fut décidé, en 1988, que la profession d'agent de voyages ferait l'objet d'un nouveau programme officiel de formation au niveau secondaire.

À peine ce nouveau programme était-il né que le MESS imposait une révision en profondeur du programme de «Techniques de tourisme» dispensé au niveau collégial depuis le début des années 1970. Ce programme, avec le temps et l'apparition d'une formation de niveau universitaire, s'était quelque peu éloigné — plus ou moins selon les différents collèges — de l'objectif à l'origine de sa création, c'est-à-dire le tourisme réceptif, pour répondre au besoin pressant de main-d'œuvre des agences de voyages, des grossistes et des compagnies aériennes que l'on associe davantage au tourisme émetteur. Besoin auquel le MEQ, avec quelques années de retard, décide de répondre lui aussi.

Ainsi donc le message était on ne peut plus clair pour les collèges: la formation des agents de voyages relevant maintenant du niveau secondaire vous, les collèges, vous devez refaire vos devoirs... Les réactions furent vives et les devoirs, difficiles à faire.

Aujourd'hui, pendant que six (6) écoles secondaires dispensent le récent programme du MEQ en «Commercialisation de voyages», le nouveau programme du MESS en «Techniques de tourisme» (qui ne fait toujours pas l'unanimité chez les responsables et les professeurs) attend d'être approuvé par le ministre Robillard et devrait remplacer l'ancien programme dès septembre prochain dans les six (6) collèges le dispensant. De plus, dans sa nouvelle version, un septième collège (Collège Laflèche à Trois-Rivières) sera autorisé à l'offrir.

Outre ACTA-Québec, qui officiellement s'est prononcé contre ce projet de réforme faisant de la profession d'agent de voyage un métier ne nécessitant qu'une formation de niveau secondaire, les diverses réactions suscitées dans le milieu n'ont guère été rapportées dans les média spécialisés.

Téoros, dans le cadre de ce numéro sur la formation, a donc voulu organiser une table ronde sur la question afin d'informer ses lecteurs sur le débat que soulève cette réforme. Les personnes suivantes ont accepté notre invitation:

- Mme Dominique Alarie, professeure au Collège Montmorency;
- M. Claude Dumont, président d'ACTA-Québec;
- M. Normand Fortier, École April-Fortier;
- Mme Mona Friolet, professeure à l'école «Compétences 2000»;
- M. André Lessard, conseiller pédagogique à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie;
- M. Denis Sirois, directeur du programme de Techniques de tourisme au Collège LaSalle;
- Mme Monique Tremblay, actuellement professeure au collège LaSalle mais qui a participé à l'élaboration du programme en «Commercialisation de voyages» du MEQ.

Étaient également invités un représentant du MESS ainsi que monsieur Alain Turcotte, professeur au Collège de Matane et responsable du comité provincial de «Techniques de tourisme». Ce dernier, ne pouvant assister à la rencontre, nous a communiqué, par téléphone, son point de vue qui n'apparaît pas dans le présent compte-rendu. Le MESS, quant à lui, a finalement refusé notre invitation prétextant que sa présence ne ferait que jeter de l'huile sur le feu. À notre demande, le cabinet de la ministre Robillard nous a toutefois fait parvenir par écrit la position officielle du Ministère que nous vous présentons en encadré.

Les auteurs ont organisé et animé la table ronde et ont fait le choix et l'assemblage des extraits.

* Madame Sylvie Gagnon est professeure au département des sciences administratives de l'UQAM; M. Réjean Prévost, diplômé de G.I.T., est actuellement étudiant à maîtrise en géographie.

La formation des agents de voyages au niveau secondaire...

Que pensez-vous de cette décision du MEQ et du MESS? Est-ce une décision rationnelle justifiée par des études précises sur le niveau de qualifications nécessaires? Est-ce à cause de la forte demande de la population (jeunes et adultes) pour ce genre de formation (Ah! ce monde du voyage qui fait rêver...) et de la popularité des écoles privées dites «parallèles»? Où est-ce parce qu'il y a une réelle pénurie de main-d'œuvre dans le domaine?

Monique Tremblay : À l'origine de cette décision, il y a, d'après moi, le rapport Picard qui, en 1987, faisait état de la situation professionnelle des diplômés en Techniques du tourisme. Compte tenu du grand nombre de finissants qui occupe des postes dans les agences de voyages, les grossistes et les compagnies aériennes et des salaires peu élevés gagnés annuellement, le gouvernement a décidé que cela ne justifiait probablement pas une formation de niveau collégial. Partant de ce constat, ils ont ciblé certains cours du programme reliés davantage au domaine du voyage et ont décidé de créer un nouveau programme de niveau secondaire.

Denis Sirois : D'après moi, cette décision n'est pas basée sur des études empiriques. Le Comité d'harmonisation des programmes professionnels du MEQ et du MESS a d'abord fait un choix politique et ensuite on a fait des études empiriques pour justifier cette décision. Ces études sont quant à moi biaisées.

De plus, le Comité d'harmonisation des deux Ministères ne s'est pas tellement cassé la tête. Leur idée de base pour niveler la formation en tourisme était la suivante: le secondaire forme des gens pour vendre, le collégial forme des gens pour organiser et le niveau universitaire forme des gens pour diriger. Tout le monde sait bien que, dans les faits, ce n'est pas aussi simple que ça. De plus, dans son raisonnement, où place-t-il les dizaines et les dizaines d'autres programmes collégiaux et universitaires qui se targuent d'enseigner le tourisme tout simplement parce que quelque part dans la description du programme apparaît le mot «tourisme»?

Claude Dumont : Quand le MEQ a demandé à ACTA-Québec de participer à l'élaboration de son nouveau programme, on nous a fait valoir que le Ministère avait décidé, à cause des salaires pratiqués dans les agences de voyages, de transférer cette formation du collégial au secondaire. On nous a également dit que le niveau secondaire axerait surtout sa formation sur le tourisme émetteur tandis que le collégial s'occuperait du tourisme réceptif. Cette division de l'industrie touristique en deux secteurs, à des fins de formation, est à notre avis un faux problème car, à la base, les tâches à accomplir, les gestes et les actions à poser sont les mêmes mais dans des contextes de travail différents. La formation des agents de voyages au niveau secondaire est une décision inacceptable qui équivaut à du nivellement par le bas. Un élève qui sort du secondaire est beaucoup trop jeune pour être agent de voyages...

Monique Tremblay : Au moment de la validation du programme en «Commercialisation de voyages», c'est ce que les intervenants présents ont signifié au Ministère. La clientèle visée par ce programme ne devrait pas être celle du secondaire régulier qui après un secondaire III ou IV, à 15 ou 16 ans, décide de poursuivre au secondaire professionnel. Selon nous, un des pré-requis pour suivre ce programme devrait être d'avoir au minimum 17 ans.

Mona Friolet : Chez nous, à Compétences 2000, nos finissants n'ont pas 16-17 ans. Le programme est offert dans le cadre de l'Éducation aux adultes (mais de jour et à temps plein) et, bien qu'on ne puisse refuser un jeune de 16-17 ans, on vise la clientèle des 20 ans et plus. Ainsi, même s'il s'agit du niveau secondaire, nous y retrouvons beaucoup d'élèves qui ont entre 30 et 45 ans et qui désirent changer de domaine pour diverses raisons. On a des avocats, des



M. André Lessard : "Avant toute réforme, une question s'imposait: qu'est-ce qu'un technicien en tourisme? Qu'est-ce qu'il peut faire dans l'industrie? Que fait-il actuellement?"



M. Denis Sirois: "Pour le comité d'harmonisation du MEQ et du MESS, l'idée de base de la réforme était la suivante: le niveau secondaire vend, le collégial organise et le niveau universitaire dirige..."



Madame Monique Tremblay: "S'il est peut-être vrai que les techniciens en tourisme sont sous-payés et sous-employés dans le monde du voyage, ce l'est d'autant plus pour les diplômés universitaires en tourisme qui occupent les mêmes postes."

comptables, des gens qui ont déjà une expertise dans d'autres secteurs... Ces gens là, quand ils arrivent sur le marché du travail, deviennent rapidement de bons conseillers en voyages car, en plus de connaître les techniques, ils ont déjà de l'expérience et des acquis. Par contre, nous réussissons quand même à placer les jeunes entre 16 et 20 ans car ils peuvent être très bons pour «pitonner» et faire du travail plus technique au niveau de la billetterie par exemple. Ils ne deviendront pas conseillers en voyages tout de suite mais au fond, ils ont toute la vie devant eux pour orienter leur carrière tandis qu'une personne qui a 40 ou 45 ans a déjà une meilleure idée de ce qu'elle veut faire, de ce qui l'intéresse.

Dominique Alarie: Chez nous aussi, au collège Montmorency, notre programme en «Agence de voyages», d'une durée de 4 mois intensifs (voir le tableau), vise une clientèle adulte qui a plus de 18 ans et qui détient un diplôme de secondaire V ou l'équivalent. On a donc beaucoup de dames qui reviennent sur le marché du travail, de gens qui ont du vécu, qui en général ont beaucoup voyagé et qui sont en quête d'une deuxième carrière. On a même des personnes qui ont un diplôme universitaire ou collégial et qui veulent entrer rapidement dans le domaine sans recommencer de longues études.

Normand Fortier: Bien que chez nous nous n'ayons pas de critères particuliers à respecter, il est très rare que nous acceptions des jeunes qui n'ont pas déjà un diplôme collégial ou universitaire ou encore de l'expérience dans un domaine quelconque sur le marché du travail. La moyenne d'âge de notre clientèle est autour de 35 ans.

La nouvelle méthode par compétences

Le nouveau programme en «Commercialisation de voyages» a été élaboré selon une nouvelle approche à la base de toute la réforme mise de l'avant par l'ex-ministre Ryan. Cette approche dite «par compétences» met l'accent non plus sur les champs de connaissances nécessaires (géographie, administration, sociologie, etc.) mais plutôt sur les tâches réelles qu'ont à effectuer les gens d'un métier ou d'une profession donnée. Ainsi, quand vient le temps de créer un nouveau programme, plutôt que de réunir des enseignants du domaine, on effectue une «analyse de situation de travail» (rencontre de 2 à 3 jours) avec des gens du métier afin d'élaborer un «tableau des tâches et des opérations» qu'ils effectuent quotidiennement dans le cadre de leur travail. Ensuite tout le reste du processus découle de ce tableau et permet la rédaction d'un programme qui vise à fournir aux élèves tout le bagage nécessaire à l'exécution des tâches préalablement identifiées. Cette méthode (connue également sous le nom de «méthode IXE»), issue d'abord du MEQ pour ses programmes professionnels de niveau secondaire, a fait boule de neige dans le monde pédagogique québécois.

Non seulement le MESS l'a adopté pour la révision des programmes professionnels dans les collèges mais elle est maintenant utilisée dans plusieurs grandes entreprises (ex.: Mouvement Desjardins) pour la formation du personnel. Bref, on ne parle plus de formation professionnelle sans parler de la méthode par compétences et c'est cette méthode qui a été utilisée pour créer le nouveau programme pour les agents de voyages et imposé par le MESS pour réviser le programme en «Techniques de tourisme».

En quoi cette nouvelle approche (bien plus que les programmes qui en résultent) a suscité chez certains d'entre vous tant de critiques?

Claude Dumont: Ce qui ne nous a pas plu à ACTA-Québec avec cette méthode c'est qu'en tant qu'association nous n'avons été consulté qu'après la première étape, une fois que le «gros» du programme était décidé. De plus, tout ça s'est fait tellement vite que nous avons eu le sentiment de nous faire pousser dans le dos. On nous demandait notre avis, notre accord sur une «matrice des objets de formation» que nous pouvions difficilement comprendre car cette nouvelle méthode d'élaboration de programme ne se saisit pas en une réunion de trois heures.

Denis Sirois: Moi je suis d'accord avec cette nouvelle méthode par compétences. Nous l'utilisons pour la révision du programme collégial en hôtellerie et ça va très bien. Le problème avec le programme de tourisme c'est que la méthode n'a pas été appliquée intégralement. Le processus de révision était déjà amorcé quand on a imposé cette nouvelle méthode par

**PROGRAMMES DE FORMATION EN TOURISME RECONNUS PAR LE MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION ET MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE**

Types d'établissements et de programmes	Objectifs	Clientèles visées	Perspectives professionnelles	Nombre de cours	Établissements
NIVEAU COLLÉGIAL					
Diplôme d'études collégiales (DEC) «Techniques du tourisme»	Préparer les étudiants à travailler au développement de l'industrie touristique autant en promotion touristique qu'en accueil et en animation	Plus particulièrement les jeunes possédant un DES	.Agent de promotion et de développement .Préposé à l'accueil .Analyste touristique .Conseiller en voyage .Agent de réservation .etc.	51 cours dont 36 de spécialisation (3 ans)	. Cégep Matane . Cégep Granby .ITHQ . Collège LaSalle . Collège Mérici . Collège Champlain
Certificat d'études collégiales (CEC) «Tourisme»	Permettre à divers intervenants ou autres de s'initier aux principes de l'administration et de la promotion du tourisme	Plus particulièrement les adultes	.Agent de promotion et de développement .Agent d'information .Préposé à l'accueil .Analyste touristique .Conseiller en voyages	35 cours (environ 2 ans)	. Cégep Granby . Cégep Matane . Collège LaSalle
Attestations d'études collégiales (AEC)					
Exemples:					
«Initiation à l'administration du tourisme»	Permettre à divers intervenants ou autres de s'initier aux principes de l'administration et de la promotion du tourisme	Plus particulièrement les adultes	.Agent d'information .Préposé à l'information .Préposé à l'accueil	14 cours	. Cégep Granby . Cégep Matane . Cégep Outaouais . Cégep St-Félicien . Cégep St-Jérôme . Cégep Sherbrooke
«Conseiller en tourisme extérieur»	Permettre aux personnes intéressées de travailler dans des agences de voyages et chez les grossistes en voyage	Plus particulièrement les adultes	.Conseiller en voyages .Agent de bord .Préposé aux réservations	11 cours	. Collège Champlain . Cégep Granby . Cégep Jonquière . Cégep Matane . Cégep St-Félicien . Cégep Shawinigan . Cégep St-Jean-sur-Richelieu
«Commercialisation et animation touristique»	Initier les étudiants à la mise en marché et à l'animation touristique	Plus particulièrement les adultes	.Guide accompagnateur .Animateur .Organisateur de voyages .Agent de surface aéroports .Agent de bord	14 cours	. Cégep Montmorency
«Agence de voyages»	Permettre aux personnes intéressées de travailler dans des agences de voyages et chez les grossistes en voyage	Plus particulièrement les adultes	.Conseiller en voyages .Agent de bord .Agent de surface .Préposé aux réservations/ information	14 cours	. Cégep Montmorency
«Animation touristique»	Initier les étudiants aux techniques d'animation	Plus particulièrement les adultes	.Guide accompagnateur .Préposé à l'information .Animateur	7 cours	. Cégep Montmorency
NIVEAU SECONDAIRE					
Diplôme d'études professionnelles (DEP) «Commercialisation de voyages»	Acquérir les connaissances et développer les habiletés et attitudes requises permettant d'appliquer les éléments essentiels à la vente de produits touristiques	Jeunes et adultes	.Agent de voyages .Conseiller en voyages .Agent de réservation .etc.	900 heures (1 an)	. Compétences 2000 (Laval) . Cible (Montréal) . Polyvalente Pierre-Dupuis (Longueuil) . École John F. Kennedy (Montréal) . Centre de Rochebelle (Québec) . c.s. des Draveurs (Outaouais)

La position du MESS

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a procédé, au cours de l'automne dernier, à la révision du programme intitulé «Tourisme» (414.00). Ce dernier datant de 1985, la révision de ce programme collégial s'imposait, de l'avis de tous les partenaires.

Dans le cadre des travaux du «Comité d'harmonisation des programmes en formation professionnelle, enseignement secondaire-enseignement collégial», les deux Ministères concernés, soit le ministère de l'Éducation (MEQ) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) convenaient de se partager les fonctions de travail visées par leurs programmes. Ainsi, le collégial se voyait confier la responsabilité de réviser son programme en favorisant, dans cette révision, la dimension «récepteur», alors que le MEQ se chargeait de celle d'«émetteur».

La révision effectuée selon l'approche par «compétences» par le MESS respecte en tout point cette entente.



M. Normand Fortier : «Un agent de voyage, selon moi, doit posséder, au minimum, un diplôme d'études collégiales».

compétences. On n'a pas réellement déterminé ce qu'était un technicien en tourisme, quelles étaient ses tâches. Il n'y a pas eu de véritable analyse de la situation de travail avec 10 ou 12 techniciens déjà sur le marché du travail.

On a biaisé le processus. Quand on observe les cours du programme en «Commercialisation de voyages» on sait tout de suite quel sera le rôle des individus qui suivront cette formation. On ne peut en dire autant de celle du nouveau programme en tourisme: un technicien, nous, éducateurs, savons ce que c'est; le ministère, lui, ne le sait pas.

André Lessard: D'après moi, il est là le vice: au départ on devait faire une révision et, à cause de cette nouvelle méthode, on en est arrivé à une refonte assez importante du programme mais en la faisant au pas de course sans pour autant se questionner sur le positionnement du technicien en tourisme par rapport aux deux autres niveaux de formation, c'est-à-dire le secondaire et le niveau universitaire. D'après moi cela aurait été très important. Qu'est-ce qu'un technicien en tourisme? Qu'est-ce qu'il peut faire dans l'industrie et que fait-il actuellement? Et, en conséquence, que doit-on développer comme nouveau programme?

Le MESS ne nous a pas consulté. Pour lui nous ne sommes pas des partenaires de l'industrie. Malgré quinze années d'expertise dans l'enseignement du tourisme, il nous a mis totalement de côté.

Monique Tremblay: Je crois qu'il est important d'ajouter ici qu'au niveau secondaire, les nouveaux programmes sont imposés d'une façon beaucoup plus coercitive: les objectifs de chaque cours, le contenu, le guide pédagogique, le guide d'évaluation, bref tous les outils sont fournis aux enseignants et c'est comme ça que cela doit se passer et pas autrement. Au niveau collégial la structure est beaucoup plus souple: chaque professeur a la liberté d'organiser ses cours comme il le souhaite à l'intérieur d'un certain cadre. Cette nouvelle méthode qui, par définition, va beaucoup plus loin en terme de contenu à enseigner dans chaque cours est donc plus difficile à faire accepter au niveau collégial.

Les exigences de l'industrie du voyage et la question des salaires

Certains d'entre vous ont soulevé la question de l'âge des diplômés. N'y a-t-il pas une contradiction ici entre les exigences des employeurs quant à l'âge et au bagage de connaissances et l'argument relatif aux faibles salaires payés aux diplômés des collèges qu'a fait valoir le MESS apparemment pour justifier le transfert de cette formation en «agences de voyages» au niveau secondaire?

Normand Fortier: On répand toujours l'idée que la profession d'agent de voyages est mal payée. Ce n'est pas différent d'ailleurs: peu importe le domaine et le niveau de formation, il y a toujours un 20% d'individus qui ont de la volonté, qui foncent et qui performant tandis que 80% ne font que leur travail, ne font que «du temps». C'est toujours de ce 80% là dont on parle. Ce sont eux qui font de bas salaires, qui ne se soucient pas de leur productivité, qui ne rappellent jamais leurs clients...

Il serait bon de préciser aussi qu'une personne de 18 ans qui commence dans le domaine ne sera pas agent de voyages tout de suite. Elle sera d'abord agent de réservation... Selon moi, un agent de voyages doit avoir au minimum une formation de niveau collégial — peu importe le domaine — avant de suivre des cours sur les techniques et le langage du métier car un agent, un vrai, ce n'est pas qu'un «preux de commande».

Claude Dumont: Un bon conseiller en voyages peut gagner entre 40 et 50 000\$ par année mais le jeune de 18 ans, peu importe le niveau de sa formation, ne peut devenir conseiller du jour au lendemain et répondre à un client qui en est à son vingtième voyage... Il n'a pas suffisamment de notions de géographie et d'histoire. Il n'a pas le bagage et le vécu nécessaires.

Mona Friolet: Un étudiant qui passe un an à temps plein au secondaire et qui réussit tous ses modules (tarification internationale, vente de forfaits soleil, vente de forfaits spécialisés, vente de portions terrestres, qui maîtrise Apollo, etc.) ne peut pas croire qu'il va gagner à peine plus



M. Claude Dumont : "Tourisme réceptif et tourisme émetteur : un faux problème pour la formation".



Madame Mona Friolet : "Après une formation réussie d'un an à temps plein en commercialisation de voyages, un étudiant ne peut croire qu'il va gagner à peine plus que le salaire minimum".



Madame Dominique Alarie : "Notre attestation d'études collégiales (AEC) en agences de voyages accueille de nombreux adultes en quête d'une deuxième carrière".

que le salaire minimum... Nos finissants sont capables de faire tout ce qui se passe dans une agence de voyages.

Monique Tremblay: C'est peut-être vrai que les techniciens en tourisme qui travaillent dans le domaine du voyage sont sous-payés et sous-employés mais c'est encore plus vrai de le dire des diplômés universitaires (finissants en Gestion et intervention touristiques) qui occupent les mêmes postes que nos techniciens... En ce sens là le raisonnement du Comité d'harmonisation ne tient pas... Faudrait-il donner des doctorats aux plombiers en raison de leur salaire?

L'industrie a ses torts

Au fond est-ce que tous les gens du milieu ont la même définition d'un «vrai» conseiller en voyages? Est-ce que tous les propriétaires d'agence recherchent l'agent parfait que vous me décrivez?

Claude Dumont: Non, il y a la moitié des agences au Québec qui ne valorise pas la formation et les diplômes justement parce qu'elles ne veulent pas payer de bons salaires et qu'elles s'en tiennent au salaire minimum. Mais je crois que, de plus en plus, la tendance est à l'inverse. Il faudrait enseigner aux dirigeants à former leur personnel, et leur donner le soutien ou les outils pour le faire.

André Lessard: Moi je crois que cela existe encore beaucoup. Je me souviens de jeunes étudiantes qui étaient en stage dans des agences et qui se faisaient dire par le propriétaire: «Lâche l'école! Tu n'as pas besoin de ça. Viens travailler ici, je vais te former moi. Ce n'est pas compliqué. J'en ai pas eu moi de cours et puis regarde...».

Normand Fortier: Beaucoup de propriétaires ou de gérants d'agences de voyages qui ont appris sur le tas ou qui parfois, ne sont pas compétents eux-mêmes, ne valorisent pas la formation et n'encouragent pas leurs employés à se perfectionner par crainte de les voir devenir plus compétents et plus performants qu'eux. Il en résulte un espèce de stagnation qui finit par maintenir les salaires à un bas niveau.

Et la place des nouveaux techniciens en tourisme?

Quelle sera la définition du technicien en tourisme maintenant? Les cours actuels de ce programme qui concernent davantage la formation en «agence de voyages» seront-ils évacués dans la nouvelle version «par compétences»? Ces techniciens, comme semble le souhaiter le MESS, travailleront-ils uniquement dans les entreprises «réceptives»?

Monique Tremblay: Si on a réussi à sauver les meubles et à permettre au finissant en Techniques de tourisme d'être suffisamment polyvalent pour travailler dans les différents domaines de l'industrie touristique, c'est justement parce qu'on a éliminé les notions d'émetteur et de réceptif. En ce sens, dans le nouveau programme, il n'est nul part fait mention des mots agence de voyages dans le libellé des cours. Ce sont des compétences que l'on enseignera et quand on dit, par exemple, «créer ou modifier différents types de produits touristiques standards» cela inclut autant le «tour de la Gaspésie» conçu par l'Association touristique régionale (A.T.R.) qu'un voyage de deux semaines à Miami monté par un grossiste. Les compétences que l'étudiant aura acquises pendant sa formation seront «transférables» d'un type d'entreprise à un autre, d'un type de produit à un autre, d'un type de marché à un autre.

Denis Sirois: Quand je disais tout à l'heure que nous, les éducateurs, nous savions ce qu'était un technicien en tourisme, je faisais référence à celui que nous désirons former, que nous entendons former par rapport à ce que nous croyons qu'il est nécessaire pour le marché. Les techniciens en tourisme, pour nous, ce sont des gens capables de créer ou d'améliorer des produits; de gérer une petite équipe de travail; de prendre des décisions; de vendre; de faire du management. C'est ça le rôle du technicien en tourisme.

À suivre, au prochain numéro de Téoros sur le sujet ... en 2001. 